

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Portant réglementation d'une aire de jeux

- **Parcours Trial VTT -
Bike Park de la Planèze**

ARRETE N°24/2010

Le Maire de la commune de COLTINES (cantal)

Vu les articles L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le décret du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité des aires collectives de jeux ;

Considérant que pour des raisons de sécurité et de tranquillité, il y a lieu de réglementer l'utilisation des aires de jeux mises à la disposition du public, et notamment le terrain de trial pour Vélos Tout Terrain (Bike Park de la Planèze) situé sur la commune de Coltines, au lieu-dit : La Planite (parcelle n° 4 de la section ZV) ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le terrain de Trial pour Vélos Tout Terrain (Bike Park de la Planèze) situé sur la commune de Coltines, au lieu dit : *La Planite* (parcelle n°4 de la section ZV) est formellement interdit à tous véhicules motorisés et aux animaux, même tenus en laisse.

Article 2 : Le terrain de Trial pour Vélos Tout terrain (VTT) est libre d'accès et gratuit. Les utilisateurs du « Bike Park » de la Planèze sont priés de respecter le matériel et les modules mis en place sur le terrain.

Article 3 : Afin de respecter la tranquillité et la sécurité des riverains et des autres utilisateurs, sont interdits dans cet espace :

- l'utilisation d'appareils sonores, instruments de musique, etc. ;
- l'usage de tout engin dangereux (*pistolets à billes, frondes, pétards, etc.*).

Article 4 : Les enfants fréquentant cet espace restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de toute autre personne les accompagnant .

Article 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès verbaux.

Article 6 : La gendarmerie de Neussargues est chargée de l'exécution du présent arrêté. Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie Neussargues.
- Monsieur le Président de la communauté de communes de Planèze.

Fait à Coltines, le 29 octobre 2010

Le Maire,
Joseph BOUDOU

Rendu exécutoire le **29 octobre 2010**
Publié le : **29 octobre 2010**